

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2020

**Membres présents :** Michel Seveyrac , Jacqueline Balazun, Jérôme Montéréal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christian Métaireau.

**Membre excusés :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.  
Christiane Coppé,  
André Jouve.

### **Ordre du jour : Ouverture de séance à 18h.**

Michel Seveyrac, le maire, nous indique que plusieurs points ont dû être rajoutés à l'ordre du jour. Ces points seront abordés en **1d et 1e, 2 f et un point en questions diverses**. L'ensemble des conseillers accepte cette demande.

#### - **Approbation du dernier compte-rendu :**

A la demande de Michel Seveyrac, le maire et en l'absence de demande de modifications, le procès verbal de la réunion du 24-01-2020 est approuvé à l'unanimité.

#### - **Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité

### **1- Administration Générale.**

#### **a- Nom de la résidence « Ardèche Habitat » :**

La société HLM « Ardèche Habitat » nous demande de nommer la résidence comprenant les appartements de l'ancienne gendarmerie. Plusieurs idées de nom sont évoquées, mais sans convictions unanime.

Michel Seveyrac, le maire propose à toutes les personnes présentes dans la salle de réfléchir à un nom , de faire des propositions à la mairie et il reporte la décision.

#### **b- Eclairage Public (vers mairie annexe) :**

Le secteur à proximité de l'annexe de la mairie au Mazel (nouveau secrétariat) ne comporte aucun éclairage public.

Michel Seveyrac nous transmet une proposition de SDE pour l'installation de 5 points lumineux entre la départementale et le gîte d'étape, pour un montant de 13 794.16€ TTC, avec une subvention de 58%, soit un reste à charge pour la commune de 5747€.

Plusieurs conseillers souhaitent plus de réflexions sur ce sujet, avant d'engager ces dépenses, notamment en cette fin de mandat.

Jérôme Montéréal propose de faire installer deux spots solaires avec détecteurs de présence, devant l'entrée de l'annexe de la mairie. Les 12 spots d'éclairage entre les logements sont anciens et non équipés d'ampoules « économiques d'énergie » et nécessitent également une réflexion.

La décision est donc reportée.

**c- Ecole : Intervention musique :**

Comme chaque année, et à la demande des institutrices, l'école départementale « Musique et Danse » propose 15 interventions de une heure par classe, pour l'année scolaire 2020-2021, pour le tarif de 2x730€, soit 1460€.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces interventions de « Musique et Danse ».

**d- Concessions cimetière de Chastanet :**

Une personne souhaite faire un don à la commune pour participer aux frais d'extension du cimetière de Chastanet.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce don et s'engage en contrepartie, au don de deux concessions simples, trentenaires, pour cette famille.

**e- Changement de mode de paiement d'un personnel :**

Suite à la décision de stagiairiser un salarié de la commune et à la demande du Centre de Gestion, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe d'une prime IAT (prime de maintien de salaire), mensualisée, pour pallier à la diminution de salaire sur la grille, pendant la stagiairisation.

**2-Finances :**

**a- Compte administratif M14 (commune) :**

Bernard Bonin nous présente le tableau récapitulatif des emprunts en cours. Plusieurs gros remboursements seront à échéance en 2027 et 2028, ce qui redonnera à ce moment là plus de marge de manœuvre sur le budget général. Un travail de négociation des taux d'intérêt serait un faire avec les banques.

Le compte administratif du budget général de fonctionnement se clôture avec 481 318.78€ de dépenses et 691 430.55€ de recettes.

Les dépenses d'investissement sont de 583 985.62€, comprenant les restes à réaliser de 2018.

Les recettes d'investissement sont de 476 415.98€.

L'excédent de fonctionnement de 210 111.77€ permet d'équilibrer le budget avec un solde excédentaire de 102 542.13€.

Au niveau des réalisations ou travaux en cours, outre plusieurs rénovations partielles et travaux d'entretien faits sur les logements communaux avec le budget de fonctionnement, on retrouve :

- L'étude de réhabilitation de la mairie et réfection du toit.
- L'étude de la relocalisation de la station de carburants.
- L'étude de l'adressage
- La rénovation du logement au dessus de la poste
- La rénovation du sentier des Druides
- L'extension du cimetière de Chastanet
- L'étude du projet de rénovation du logement au dessus de l'épicerie
- L'étude du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école, du commerce et du CSRI.

En l'absence du maire et sur proposition de madame Balazun Jacqueline, première adjointe, le conseil municipal approuve ce compte administratif du budget général avec 5 voix pour.

#### **b- Compte Administratif M4 (chaufferie) :**

Les dépenses de fonctionnement sont de 39 658.27€, les recettes de 47 277.21€, plus l'excédent de 2018 reporté de 12458.21€. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 20 077.15€

La section d'investissement se clôture avec un déficit de 2 525.89€.

Le résultat de clôture de ce budget « Chaufferie » est donc excédentaire de 17 551.25€ .

En l'absence du maire et sur proposition de madame Balazun Jacqueline, première adjointe, le conseil municipal approuve ce compte administratif du budget M4 « Chaufferie » avec 5 voix pour.

#### **c- Affectation des résultats :**

Michel Seveyrac, le maire, nous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget Général de 210 111.77€ en totalité à la section d'investissement et de reporter l'excédent de 17 551.26€ du budget « Chaufferie » en excédent de fonctionnement 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces affectations de résultats.

#### **d- Adhésion Agence France locale :**

L'Agence France Locale est une banque mutualiste des collectivités. Elle s'adresse aux collectivités, fonctionne par adhésion, au travers d'un versement initial et permet l'accès à des prêts en principe plus avantageux qu'avec les autres banques. Le montant de ce fond de versement est calculé par rapport à une note « financière » de la commune, (4.7 pour Valgorge sur une échelle de 1 à 7, 7 étant la mauvaise note) ne nous a pas été communiqué pour l'instant. Michel Seveyrac estime ce montant entre 1 500 et 2 000€. Ce montant peut-être bonifié en fonction des résultats de la banque et est remboursable sur demande en cas de rupture de l'adhésion.

En prévision d'une demande de prêt pour financer les travaux de rénovation de l'appartement au dessus du commerce, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe d'une adhésion à cette Agence France Locale.

### **e-Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées) :**

Bernard Bonin nous résume ce rapport de la CLECT, mentionnant la décision de ne pas demander une répartition des charges occasionnées par les aménagements de zones artisanales du Chambon à Joyeuse et du Serre à Lablachère à ces communes ni aux autres communes de la CDC. Ces charges seront prises sur le Budget de la CDC.

L'autre information importante concerne le fait que les subventions liées aux travaux de voirie seront les mêmes pour les communes passant par la compétence voirie de la CDC, que pour les communes n'ayant pas adhéré à cette compétence.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce rapport de la CLECT.

### **f-Fixation des tarifs « chaufferie bois » :**

En regard des résultats de fonctionnement de ce budget « Chaufferie bois », et sur propositions de Michel Seveyrac et de Bernard Bonin, le conseil municipal, à l'unanimité décide du maintien des tarifs de facturations de ce chauffage.

### **3- AEP-Assainissement :**

#### **-Remise à jour Schéma Directeur d'Investissement :**

Lors de leur récente visite à Valgorge, les responsables de l'Agence de l'Eau, nous ont confirmé la possibilité d'obtenir des subventions de 50% du montant des travaux, pour des renouvellements de réseau d'eau potable et assainissement. Ils nous ont également confirmé la nécessité de remise à jour de notre schéma directeur d'assainissement. Cette étude sera nécessaire pour la réalisation de travaux futurs sur nos réseaux communaux et pour l'obtention de subventions, notamment pour la réfection du réseau d'adduction d'eau à Chastanet et raccordement au réseau d'assainissement de ce village et du bas de St Martin.

Le conseil municipal, avec 6 voix pour et une abstention accepte de lancer cette étude.

### **4- Logements :**

#### **Fixation tarif location local route de l'Estrade :**

le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tarif mensuel de 17€, que nous propose Madame Balazun Jacqueline, pour la location de ce local « cave » en dessous des logements communaux route de l'Estrade. Le robinet d'eau, actuellement en service sera supprimé.

## **Questions diverses :**

### **Subvention pour trail « Beaume-Drobie » :**

L'organisation du « Trail Beaume-Drobie » redemande une aide pour le fléchage permanent et normalisé « AFNOR » des circuits.

L'entreprise « Empreinte » à Rosière propose de réaliser ce fléchage pour 1155€ TTC.

La CDC accorde une aide de 500€. La participation des 3 communes de Laboule, Loubaresse et Valgorge serait de 200€ chacune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention de 200€ à l'association du « Trail Beaume-Drobie ».

Clôture de la séance vers 20h.